INFORMATIONS COMMUNALES

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE

Depuis mars 2022, Nathan Revillet se tient à votre disposition pour débuter, apprendre ou améliorer vos connaissances, en ateliers collectifs ou individuels. Pour en savoir plus ou vous inscrire :
Nathan Revillet 07 71 37 63 47
ou numérique@val-revermont.fr

ANTENNE-RELAIS

Installation d'une antenne-relais couvrant Roissiat-Verjon, prévue dans le cadre du projet gouvernemental New Deal (loi Elan) : elle sera située sur la commune de Verjon au lieu-dit La Buillène tout proche de Roissiat pour couvrir les 2 sites.
Les travaux démarreront en septembre-octobre 2022.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Souhaitant poursuivre des économies et la lutte contre la pollution lumineuse, le conseil a décidé à l'unanimité que l'éclairage public sera entièrement interrompu toutes les nuits de 23 h à 6 h pour les parties gérées en groupe via photocellule (idem Val-Revermont), cela ne concerne pas les lampadaires isolés des hameaux extérieurs.

FUTURS TRAVAUX

Rue du Mont Myon
Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable auront lieu en 2022. Par la même occasion, le tuyau d'eau de la source du Mont Myon, alimentant le bac de la salle Piquet depuis la fontaine de la croix, sera remis à neuf au cas où une solution soit trouvée pour pérenniser la continuité de l'écoulement.
La réfection du réseau d'assainissement et d'eau pluviale suivra. Les travaux d'eau potable et d'eaux usées doivent être menés conjointement.
Une étude pour aménager la rue (caniveaux, cheminement piéton) est en cours et sera discutée avec les riverains.
Un revêtement de la chaussée en enrobé viendra finaliser le projet.

Traversée de la Courbatière
Les travaux d'assainissement commenceront au dernier trimestre 2022, sachant que l'eau potable a été remise à neuf récemment.
La route qui traverse la Courbatière dépend du département mais c'est la commune qui portera le projet dans sa globalité. Le département prendra en charge la partie réfection de la bande de roulement, et la commune : les aménagements (caniveaux, bordures).
La voirie et les aménagements finaux seront réalisés en 2023.

LES ENFANTS DU GRAND BRÛLE

Un recueil de souvenirs d'enfance des Enfants du Grand Brûle a été réalisé par la commission communication. Il a connu un véritable succès et des exemplaires sont encore disponibles.
S'adresser à Rachel Guyon au 06 71 17 04 08.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La municipalité s'est penchée sur une réactualisation et un renforcement de la sécurité routière au sein de la commune et en particulier dans nos hameaux.
. Une signalétique appropriée permettra de mieux faire respecter les priorités à droite et de réduire la vitesse en agglomération par la création de «zones 30km/h». Les modifications envisagées sont approuvées par le conseil municipal et validées par le Conseil Départemental. Des réunions de présentation et concertation seront organisées par quartier à partir du mois de septembre.
. Concernant les chemins ruraux, la nature doit être respectée et partagée pour la biodiversité mais aussi pour la sécurité de tous. A cet effet, un renforcement de la réglementation s'avère nécessaire sur les chemins à forte fréquentation touristique. Programmée par la mairie, une réunion constructive s'est tenue avec l'ACCA (Chasse) et l'inspecteur à l'Office Français de la Biodiversité.
. Parking du plan d'eau : une réflexion sur un réaménagement est en cours afin d'éviter les rodéos de voitures et les risques qu'ils représentent pour les usagers.

SITE INTERNET

Le nouveau site officiel de la commune est en ligne depuis le 29 avril ! Plus aéré, relooké, nous vous laissons le soin de le découvrir.
Faites-nous part de vos remarques sur des améliorations souhaitables (lien en bas de page du site) :
https://www.courmangoux.fr/Contacter-la-mairie

BRUITS DE VOISINAGE

Ce sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour comme de nuit. Les bruits commis entre 22 h et 7 h constituent un tapage nocturne, ceux commis en journée constituent un tapage diurne.
RAPPEL
Pour les particuliers, les bruits de bricolage en semaine sont autorisés :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.
Le bien-vivre ensemble commence par le respect des textes législatifs et de son prochain.

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Courmangoux

Bulletin info - juin 2022

Chères habitantes, chers habitants,

Alors que l'Ukraine subit les assauts de la Russie, les français ont cherché des moyens pour soutenir la population ukrainienne. Nous félicitons une famille curtimangienne qui héberge 2 mamans et 3 enfants.
Les habitants de la commune ont démontré leur solidarité en faisant des dons, le CCAS leur vient en aide via la banque alimentaire, et la municipalité a pu faire un contrat de travail à l'une d'elles pour le poste d'agent d'entretien.
Au bâtiment communal, les déménagements sont terminés, la mairie a réintégré de nouveaux locaux depuis le 9 avril et la bibliothèque depuis le 7 mai. Les travaux sont réceptionnés ; il ne nous reste plus qu'à inaugurer cette belle maison commune. Ce sera le samedi 25 juin 2022 à 11h à la salle des fêtes. Vous y êtes tous conviés, avec nos partenaires financiers, nos entreprises, comme l'indique le carton d'invitation joint à ce bulletin d'information.
Nous en profiterons également pour inaugurer les panneaux photovoltaïques posés sur la toiture du garage communal. Ils sont raccordés au réseau électrique depuis quelques jours. Les travaux réalisés par l'entreprise STEMI de St Rémy ont été financés à 50% par la Région.
Je laisse à Sébastien Chorrier-Collet, premier adjoint et responsable des finances, le soin de vous présenter le budget au 31/12/2021 en collaboration avec toute son équipe.
En dernière page, nous vous communiquons diverses informations, concernant les futurs travaux de la commune qui démarrent très prochainement ainsi que quelques projets et nouveautés.
Chères habitantes, chers habitants, l'été arrive et chacun s'affaire dans son jardin. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été, en restant prudent car de grosses chaleurs sont annoncées.

Mireille Mornay
maire de Courmangoux

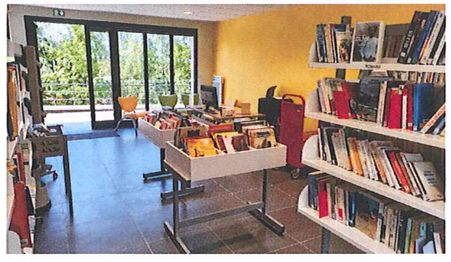

La bibliothèque Bernard Clavel

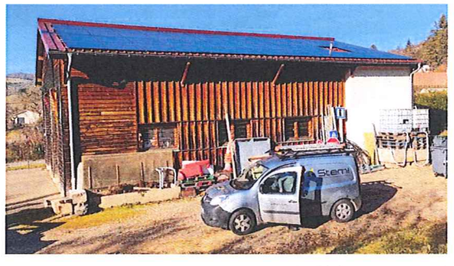

Le bâtiment communal

Finances communales

Compte Administratif 2021

Base **2021 : 516** habitants [2020 : 516]

Toutes les informations et les documents comptables complets sont disponibles sur le site internet http://www.courmangoux.fr/Finances

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

	C.A. 2021 + [rappel CA 2020]
Charges générales : achats de fournitures (administratives, entretien, fluides), contrats d'entretien, primes d'assurance, frais de services	**48 992 €** [57 118 €]
Charges de personnel :	**76 750 €** [80 080 €]
Charges financières : intérêts d'emprunts	**2 586 €** [2 908 €]
Autres charges diverses : indemnités élus, service incendie et autres contributions et dépenses diverses dont les frais de scolarité et annexes (39 936 €)	**93 317 €** [84 817 €]

Les dépenses budgétaires de fonctionnement atteignent **221 646 €** ce qui donne un ratio de **429 €** par habitant,
contre 436 €/hab. en 2020 et une moyenne de la strate à 598 €/hab.

Recettes de fonctionnement :

	C.A. 2021 + [rappel CA 2020]
Impôts et taxes perçus par la commune :	**196 947 €** [193 480 €]
Dotations et subventions :	**61 197 €** [67 894 €]
Recettes diverses : locations, revenu de la carrière, contrepartie de la mise à disposition du personnel communal pour l'entretien de la voirie	**96 740 €** [63 995 €]

Les recettes diverses retrouvent leur niveau attendu après la baisse en 2020, résultant de la crise sanitaire.
Les recettes budgétaires de fonctionnement totalisent **354 885 €,** soit un ratio de **687 €** par habitant,
contre 630 €/hab. en 2020 et une moyenne de la strate à 766 €/hab.

Autofinancement

Pour le compte administratif 2021, la Capacité d'Autofinancement s'établit à **111 911 €**, restant stable suite au transfert d'emprunts en 2019 (compétence eaux pluviales) et aux efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement (gestion des dépenses, temps partiel du secrétariat).

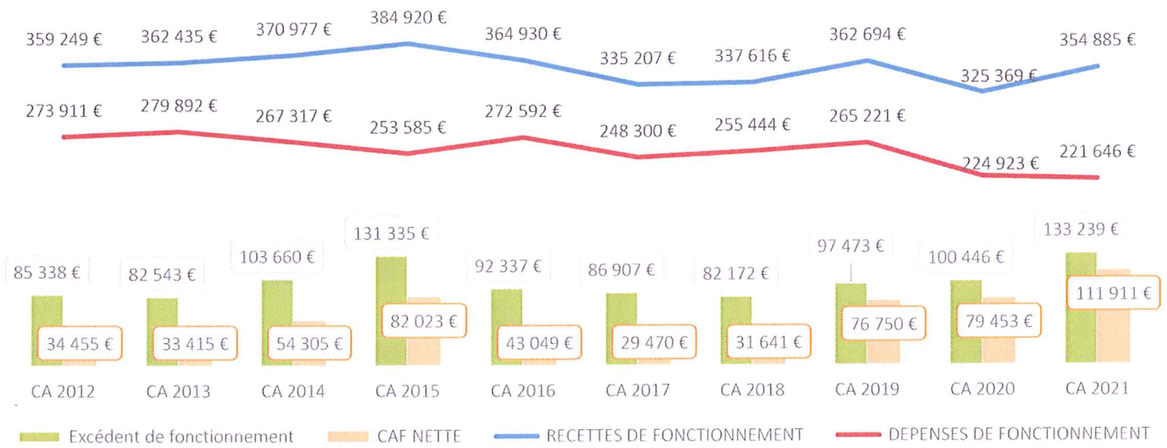

Section d'investissement : C.A. 2021

En 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à **439 736 €** [2020 : 384 008 €], dont 18 742 € de remboursement du capital de la dette.
Les principaux travaux financés en 2021 ont concerné la première partie de la rénovation de la mairie-salle commune-bibliothèque pour **364 608 €**, l'avance au budget annexe photovoltaïque (hangar communal) pour **35 000 €** et l'enherbement du cimetière pour **9 996 €**.
Les recettes d'investissement se sont élevées à **378 467 €** [2020 : 302 700 €] dont 72 922 € de subventions et **200 000 €** d'emprunt pour les travaux.

Budget Primitif 2022

Le budget a été voté lors du Conseil Municipal du 25 février 2022

Fonctionnement		739 499 €
Dépenses	Charges à caractère général	181 902 €
	Personnel	85 440 €
	Charges financières	3 850 €
	Autres charges, contributions (écoles,...)	96 320 €
	Virement à l'investissement, op. d'ordre	371 987 €
Recettes	Impôts et taxes	188 000 €
	Dotations et participations	59 202 €
	Recettes diverses	82 879 €
	Excédent reporté	409 418 €

Investissement		774 502 €
Dépenses	Opérations d'équipement	609 884 €
	Remboursements (capital)	32 100 €
	Caution	1 101 €
	Solde reporté	131 417 €
Recettes	Subventions, FCTVA, amortissements	269 997 €
	Caution	1 101 €
	Réserves et excédent	131 417 €
	Virement du fonctionnement, op. d'ordre	371 987 €

L'estimation des recettes de fonctionnement doit rester prudente. En effet, les dotations (DGF, ...) sont en baisse continue depuis 2013 et ont diminué de moitié.
La gestion au plus juste des dépenses de fonctionnement est nécessaire pour maintenir la capacité d'autofinancement.

Principaux programmes d'investissement 2022 :

- Rénovation de la mairie et équipements (fin) : 357 482 €
- Amorce opération logements étage mairie : 80 000 €
- Travaux Rue du Mont Myon : 30 000 €
- Défense incendie : 30 000 €
- Divers : 112 402 €

Situation de la dette

Le transfert de la compétence des eaux pluviales à CA3B a entraîné en 2019 le transfert des emprunts rattachés aux travaux réalisés dans ce cadre. L'impact est significatif sur le taux d'endettement, qui atteint un niveau modéré.
Un emprunt de 200 000 € a complété le plan de financement des travaux de rénovation de la mairie
Deux autres emprunts restent en cours, liés à l'entrepôt communal (fin : 2024) et à la traversée du bourg de Courmangoux (fin : 2028).
Le capital restant dû est de **291 458 €** soit un niveau d'endettement ramené à l'habitant de **565 €/habitant**, pour une moyenne de la strate à **651 €/hab**. La capacité de désendettement est inférieure à 3 années.

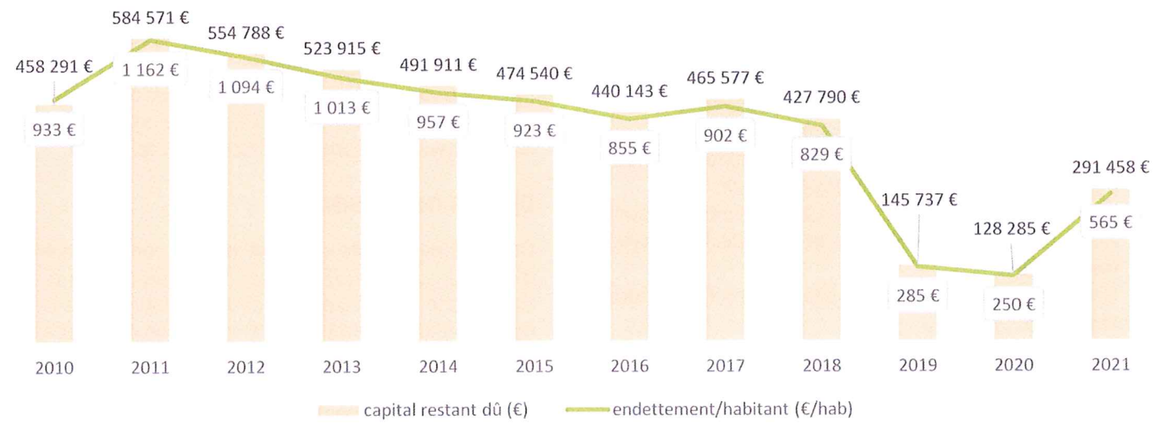

Fiscalité communale

Le Conseil Municipal a décidé, le 25 février, de ne pas modifier les taux pour 2022.
Il est à rappeler que ces taux sont **maintenus depuis 2013** pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti, et **depuis 2015** pour le foncier bâti.
L'évolution des bases a permis, au cours des dernières années, d'assurer la dynamique de ces recettes. Le mécanisme de compensation de la Taxe d'Habitation est à toutefois surveiller, son évolution n'étant pas connue. L'analyse des ratios de la commune montre que les bases d'imposition sont plutôt faibles, ce qui nécessitera un travail de mise à jour par la commission des impôts.